

MADACADEMIE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET REGLEMENT INTERIEUR

CGV :

1. OBJET

Le présent contrat d'adhésion, les conditions générales de vente et le règlement intérieur y afférent ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société exploitante dénommée «MADACADEMIE » et l'adhérent. Après avoir vu et visité l'académie, ses installations, son matériel, et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées, ainsi que du règlement intérieur, l'adhérent accepte de souscrire avec MADACADEMIE, un contrat d'adhésion NOMINATIF et INCESSIBLE.

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'accès au cours n'est autorisé qu'après inscription complète. Les pièces à fournir sont les suivantes:

- **Un RIB**
- **Un chèque de caution du montant de l'abonnement choisi**
- **Une photocopie de la pièce d'identité du payeur**
- **Contrat d'inscription datée et signée**
- **Autorisation de prélèvement**

Les cours peuvent être suivis par tous, dès l'âge de 6 ans.

3. VALIDITE DES ABONNEMENTS

La validité des abonnements annuels est de date à date. Les abonnements de 5, 10, 20, 40, 80/illimité cours sont valables respectivement deux, trois, six, huit et douze mois.

CHANGEMENT DE FORFAIT

Possible à la condition pour l'adhérent d'avoir intégralement réglé la formule en cours, de s'acquitter de la différence le cas échéant, avec possibilité d'imputer un crédit.

La durée de validité initiale sera alors prolongée avec application des nouveaux tarifs pour la période de prolongation. La durée de validité initiale pourra également être diminuée avec maintien des tarifs d'origine.

4. ABONNEMENT/ TARIFS / PAIEMENT

Des frais d'adhésion au montant de 27€ sont requis pour tout abonnement (hors cours unique).

- L'abonnement ILLIMITE 1299€ (payable jusqu'à 10 fois et valable 12 mois)
- La carte annuelle de 80 cours 899€ (payable jusqu'à 10 fois et valable 10 mois)

- La carte de 40 cours 570€ (payable en 8 fois et valable 8 mois)
- La carte de 20 cours 410€ (payable en 6 fois et valable 6 mois)
- La carte de 10 cours 250€ (payable en 3 fois et valable 3 mois)
- La carte de 5 cours 130€ (payable en 2 fois et valable 2 mois)
- Le cours unique est au tarif de 27€

Pour les moins de 18 ans :

- L'abonnement ILLIMITE 1039€ (payable en 10 fois et valable 12 mois)
- 80 crédits: 760€ (payable en 10 fois et valable 1 an)
- 40 crédits: 475€ (payable en 8 fois et valable 8 mois)
- 20 crédits: 332€ (payable en 6 fois et valable 6 mois)
- 10 crédits: 200€ (payable en 3 fois et valable 3 mois)
- 5 crédits: 110€ (payable en 2 fois et valable 2 mois)
- 1 cours: 27€

Pour les 6-11 ans :

- 60 € (payable comptant valable 1 mois)

Les paiements en espèces doivent être réglés comptant.

5. ANNULATION, REPORT, TRANSFERT DES COURS

La réservation d'un cours est obligatoire sur le site. Seuls les cours annulés par l'école seront reportés. En aucun cas, les élèves ne peuvent rattraper le ou les cours manqué(s) de leur fait. **TOUT COURS NON DECOMMANDÉ AVANT 6H SUR LE SITE** (pas de sms, pas de mail, ni messages sur réseaux sociaux, sauf exception) **SERA DU**. L'élève s'expose à des sanctions en cas de non-respect de cette règle. Aucun remplacement d'élève n'est toléré en dehors du site internet afin de respecter la liste d'attente en cours. Tout manquement à ces règles pourra entraîner des pénalités (burpees ou autres). Au bout de la 3^{ème} annulation abusive, l'élève sera « blacklisté », à savoir qu'il ne pourra pas assister aux cours durant un certain délai. Tout élève arrivant avec au minimum **15min** de retard sera refusé au cours du fait de sa non-participation aux échauffements, partie du cours primordiale, permettant d'éviter toute blessure. Le cours sera dû.

6. RESILIATION : Le choix de l'adhérent vaut engagement ferme jusqu'au terme prévu et indiqué au présent contrat. L'adhérent possède une faculté de résiliation à tout moment de son abonnement, moyennant un préavis obligatoire de 2 mois, si bien que le terme du contrat interviendra à l'issue de ce délai. Si résiliation : facturation supplémentaire forfaitaire de 50€ TTC. La résiliation s'effectuera par l'envoi d'une lettre recommandée à l'adhérent et aura pour conséquence l'exigibilité immédiate des sommes qui seraient encore dues par l'adhérent jusqu'au terme de la période d'engagement.

7. DOCUMENTS A FOURNIR NON OBLIGATOIRE– CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION : L'adhérent déclare que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement toutes les activités dispensées par l'académie.

8. ABSENCE D'UTILISATION DE L'ABONNEMENT : si l'adhérent n'utilisait pas l'abonnement souscrit pour toute raison n'engageant pas la responsabilité de STUDIO MAD, il ne pourrait prétendre à aucun remboursement, ni à aucune prorogation d'abonnement. La rupture ou la suspension du contrat ne seront prises en compte qu'à partir du 1er jour du mois suivant la demande de l'adhérent qui devra s'effectuer exclusivement par écrit.

9. LOI APPLICABLE : Loi française.

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur précise le fonctionnement de l'école de pole-dance **MADACADEMIE**.

LES LIEUX:

- ALLIANCE 92 ZAC DE RIVIERE ROCHE 97200 FORT-DE-FRANCE
- 9 ZAC Les Coteaux 97228 SAINTE- LUCE

Article 1 : FONCTIONNEMENT DES COURS / TENUE VESTIMENTAIRE

Les cours se déroulent suivant le planning établi. Le professeur se réserve le droit de refuser toutes présentations spontanées en cas de sureffectif. MADACADEMIE se réserve le droit de modifier ses horaires et/ou d'annuler ses cours en cas de réservations insuffisantes. (Minimum trois élèves par cours). Si un cours ne peut être assuré du fait de l'école, les élèves seront prévenus au plus tôt et le cours annulé ne sera pas dû dans ce cas. Il sera reporté à une date ultérieure.

La tenue : se référer au site www.madacademie.fr dans l'onglet LET'S DANCE.

Article 2 : CALENDRIER

L'école fermera ses portes pour les fêtes de Noël, tout le mois d'août et certains jours de vacances (tels que le Carnaval par exemple) ou jours fériés. Ceux-ci vous seront communiqués au préalable.

Article 3 : COMPORTEMENT

Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive prononcée par la responsable. Toute dégradation faite au matériel (barre de pole, mobilier, ordinateur, chaine hi-fi ...) sera imputée à l'élève.

Si l'exclusion est définitive, les cours ne seront pas remboursés. Il est interdit d'apporter des objets dangereux (armes blanches, lacrymogène ...), alcool, et drogues sous peine de se voir exclu immédiatement et le cours et /ou les cours réglés restants ne seront pas remboursés.

Article 4 : SECURITE

Il est strictement interdit de s'enduire le corps de crème, d'huile ou de tout autre substance pouvant provoquer de graves accidents du fait de leur pouvoir glissant au moins 12h avant le cours. Ne pas garder collier, bague et bijoux de piercing pour des raisons de sécurité et de respect du matériel.

MADACADEMIE décline toute responsabilité en cas de blessure de l'élève si ce dernier ne respecte pas les consignes et se dégage de tout remboursement en cas de dégradation d'un bijou ou tout autre effet. Par ailleurs l'élève se verra imputer la réparation ou le remboursement de tout matériel qu'il aura dégradé par non-respect des règles de sécurité.

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur au studio et à venir les chercher. La salle de cours est exclusivement réservée aux élèves.

Il est formellement interdit de s'entraîner sur les barres hors cours structuré et encadré par un professeur. Tout contrevenant s'expose à des sanctions. Les élèves sont responsables de leurs affaires : ni l'intervenant, ni la structure ne saurait être tenue responsable en cas de vol. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets précieux.

Article 5 : ASSURANCE

Il est conseillé de fournir à l'inscription une assurance Responsabilité Civile Particuliers :

C'est une assurance couvrant les dommages causés aux autres uniquement. Assurance Garantie Accidents de la Vie Privée (G.A.V.) : C'est une assurance couvrant les dommages corporels subis par soi-même (et éventuellement pour toute la famille). Dans le cas contraire il sera demandé une décharge de responsabilité.

Article 6 : URGENCE MEDICALE

En cas d'urgence médicale pendant la session, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). En outre il se charge de prévenir la personne qui aura été désignée sur la fiche d'inscription.

Article 7 : CONSEILS

La pole dance est déconseillée en cas de :

- Grossesse/ Post-natalité récente sans rééducation du périnée et des abdos
- Problèmes cardiaques et du système vasculaire
- Problèmes de dos et des articulations (hernies, tassements, ostéoporose...)
- Hémophilie, prise d'anticoagulants, veines très fragiles
- Asthme important à l'effort